

Plan
Local
Urbanisme
Intercommunal
valant Zonage Pluvial

Bilan de la concertation préalable

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de PLUi arrêté par délibération du Conseil territorial en date du
17 décembre 2024

**Plan
Local
Urbanisme
intercommunal**



Bilan de la concertation

DOSSIER ARRÊT

Projet de PLUi arrêté par délibération du Conseil territorial en date du
17 décembre 2024

SOMMAIRE

DÉMARCHE DE CONCERTATION, SES OBJECTIFS ET OUTILS	4
1.1. Le PLUi du Grand-Orly Seine Bièvre, un PLUi concerté avec les communes et les habitant-e-s	5
1.1.1. L'obligation de la concertation dans le cadre d'un PLUi	5
1.1.2. La volonté de construire un PLUi partagé et adapté au contexte démocratique de chaque commune	5
1.2. Les objectifs de la concertation et de la communication	6
1.3. Les outils de la communication en détail	7
1.3.1. Les moyens d'informations et de communication à l'échelle territoriale	7
1.3.2. Les moyens de communication développés à l'échelle communale :	15
1.4. Les outils de concertation en détail	17
1.4.1. Les moyens d'expressions mis en place :	17
1.4.2. Les actions de concertations organisées	18
SYNTHÈSE DES AVIS ET DÉBATS	30
1.5. L'approche thématique	31
1.5.1. La nature en ville	31
1.5.2. La mobilité	32
1.5.3. Le développement économique	34
1.5.4. La santé et l'urbanisme favorable à la santé	35
1.5.5. La ville des proximités	36
1.5.6. Les formes urbaines – le logement	36
1.5.7. L'eau	38
1.6. L'approche sectorielle	38
1.6.1. La Vallée de la Seine :	38
1.6.2. Le Grand-Orly	39
1.6.3. La Vallée de la Bièvre	39
1.6.4. Les Portes de Paris	40
1.7. L'approche communale	41
1.7.1. Les thématiques communes :	41
1.7.2. Le PLUi : une opportunité de repenser son projet urbain	41
1.7.3. Le PLUi : une occasion d'approfondir son projet urbain	43
1.7.4. Le PLUi : une continuité du PLU	45
1.8. Bilan de la concertation	46

1

DEMARCHE DE CONCERTATION, SES OBJECTIFS ET OUTILS

1.1. Le PLUi du Grand-Orly Seine Bièvre, un PLUi concerté avec les communes et les habitant·e·s

Le PLUi du Grand-Orly Seine Bièvre est une démarche concertée, en réponse au cadre réglementaire et à la volonté du Territoire de développer un véritable projet de territoire partagé.

1.1.1. L'obligation de la concertation dans le cadre d'un PLUi

Le Code de l'Urbanisme (et plus précisément les articles L103-2 et L103-3 du Code de l'Urbanisme) rend obligatoire la mise en place d'une démarche de concertation pour toute élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

➤ Art. L103-2 du Code de l'Urbanisme :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées : L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme (...) »

➤ Art. L103-3 du Code de l'Urbanisme :

« Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1° L'autorité administrative compétente de l'État lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'État ;

2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

Toutefois, lorsque la concertation est rendue nécessaire en application du 2° ou du 3° de l'article L.103-2 ou lorsqu'elle est organisée alors qu'elle n'est pas obligatoire, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation peuvent être précisés par le président de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public compétent ».

Dans le cas présent, **le Conseil territorial du Grand-Orly Seine Bièvre est l'organe délibérant.**

1.1.2. La volonté de construire un PLUi partagé et adapté au contexte démocratique de chaque commune

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de Grand-Orly Seine Bièvre, la concertation a été organisée conformément aux modalités définies par la délibération du Conseil Territorial datée du 26 janvier 2021.

En effet, le Conseil de territoire a décidé que le PLUi sera ainsi élaboré :

- *Sous la responsabilité des élus du Conseil Territorial qui délibèrent aux moments clefs de la procédure : prescription des objectifs du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et des modalités de concertation, orientations du Projet d'aménagement et de développement durables, arrêt du projet, puis approbation finale ;*
- *Sous la conduite du Président du Conseil Territorial de l'Etablissement Public Grand-Orly Seine Bièvre, déléguée au Vice-Président en charge de l'urbanisme et du PLUi ;*
- *En co-construction avec les communes membres selon des modalités arrêtées par le Conseil Territorial ;*
- *Avec les partenaires institutionnels dans le cadre de l'association ou de la consultation des personnes publiques ;*

- Avec la population et les acteurs du territoire dans le cadre de la concertation puis de l'enquête publique.

La concertation doit répondre *a minima* aux obligations réglementaires sous différentes formes afin d'associer les habitants, les associations locales et autres personnes concernées à toutes les phases d'élaboration (mise à dispositions de dossiers de concertation, page dédiée sur les sites internet des villes et de l'EPT, animation des réseaux sociaux, exposition, journal du PLUi, cycle de réunions publiques). Elle doit aussi permettre aux communes, dans le cadre de leurs instances et pratiques de la démocratie locale, d'accompagner l'élaboration du PLUi dans le respect de leurs identités.

Les modalités de la concertation préalable à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ont donc été définies comme suit dans la délibération de prescription du 26 janvier 2021 :

« Précise les modalités de concertation qui aura lieu pendant toute la durée de l'élaboration du projet de PLUi, avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

- mise en place de dossiers de concertation au siège administratif de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et dans les mairies des communes membres ;
- une page dédiée à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal sur le site Internet de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, avec relais possibles sur les sites Internet des villes, et création d'une adresse électronique dédiée ;
- l'animation des réseaux sociaux par l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;
- une exposition publique évolutive et itinérante ;
- des journaux du plan local d'urbanisme intercommunal, publiés sous format numérique et papier ;
- la mise en place de registres de concertation publique au siège administratif de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et dans les hôtels de ville des communes membres sous la responsabilité des Maires ;
- la réception de tout courrier à l'adresse postale suivante : Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre – Bâtiment Askia – 11, avenue Henri Farman – BP748 – 94398 Orly Aéroport Cedex ;
- l'organisation de cycles de réunions publiques pilotés par l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, à chacune des grandes étapes de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal.

L'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre mettra également à disposition des communes des supports de présentation leur permettant d'animer les formes de démocratie de proximité, à leur discrétion et à leur demande. »

1.2. Les objectifs de la concertation et de la communication

Conformément à la délibération du Conseil de territoire prescrivant les modalités d'information et d'expression du public, le Grand-Orly Seine Bièvre a mené une concertation à plusieurs échelles, en s'adaptant au contexte et aux pratiques de la démocratie locale des communes du territoire. Pour conserver une cohérence entre les différentes actions, l'identité visuelle a été reprise sur l'ensemble des outils et des actions de concertation, à l'exception notable de la commune d'Ivry-sur-Seine.

L'approche thématique de la concertation et de la communication :

Cette approche, portée et impulsée par l'Etablissement Public Territorial (EPT), a permis de mettre en débat des sujets structurants et transversaux sur le territoire, à travers l'organisation de temps de concertation territoriaux sur différentes communes du territoire. L'EPT a été attentif pour garantir une



certaine équité entre les différents secteurs du territoire, afin de permettre au plus grand nombre d'avoir accès à la concertation territoriale et thématique.

Des éléments de communication communs ont été également distribués à l'ensemble des communes pour leur permettre d'informer leurs habitants de la démarche en cours.

Ces temps territoriaux ont permis de mettre en discussion : l'eau, les mobilités, la nature en ville, la santé, le développement économique du territoire et le commerce. La thématique de l'habitat et de ses formes à quant à elle été traitée de manière transversale dans le cadre des actions de concertation portées à échelle communale.

L'approche thématique a également été nourrie par les concertations menées à l'échelle communale, notamment pour les formes urbaines et la préservation des quartiers pavillonnaires ou la question de la ville durable et de la nature en ville.

L'approche sectorielle :

Le Territoire a également porté une attention particulière à de grands secteurs clés du territoire, qui présentent des enjeux spécifiques. Plusieurs secteurs ont été identifiés et ont pu faire l'objet d'une attention spécifique : la Seine, le Grand-Orly, la vallée de la Bièvre, les Portes de Paris.

L'approche communale :

L'EPT a également souhaité s'adapter au contexte et aux pratiques communales de la démocratie locale. En effet, les 24 communes du territoire n'ont pas exprimé les mêmes besoins et les mêmes enjeux pour concerter autour du PLUi :

- Certaines communes ont fait le choix de **se saisir du PLUi afin de repenser leur projet urbain, avec une concertation et une communication déployée et continue sur toute la durée de la démarche.**
- Des communes se sont également emparées de la concertation pour **approfondir leur projet urbain et mettre en discussion certains secteurs ou certaines thématiques.**
- D'autres ont mené une **concertation et une communication en lien avec leur PLU existant, parfois récemment révisé ou modifié. Ces communes ont insisté sur la continuité du projet de PLUi avec leur projet de ville, souvent déjà construit en concertation avec les habitant.e.s.**

Pour accompagner les communes dans la concertation et la communication, l'EPT a proposé une démarche à la carte, avec plusieurs niveaux de concertation. Cette concertation communale a été menée par les villes, selon leurs habitudes, avec les services concernés. Les communes pouvaient disposer de divers outils de concertation et de communication pour mener informer et permettre l'expression de ses habitant.e.s, mis à disposition par l'EPT.

1.3. Les outils de la communication en détail

1.3.1. Les moyens d'informations et de communication à l'échelle territoriale

Pour informer les habitant.e.s sur le PLUi, l'EPT a déployé plusieurs outils :

Création d'une identité visuelle dédiée :

Une identité visuelle a été réalisée pour le PLUi et que le projet soit plus facilement identifiable par la population. Cette identité visuelle a été déclinée et adaptée pour l'ensemble des supports de communication et de concertation conçus durant la démarche. Elle a été utilisée à la fois pour illustrer la concertation territoriale portée par l'EPT et la concertation communale. Elle esquisse les valeurs portées par le Grand-Orly Seine Bièvre, les marqueurs de son territoire et une partie de ses compétences.



Site internet :

Afin d'assurer une information continue sur le projet, le Grand-Orly Seine Bièvre a ouvert une page dédiée au PLUi sur son site internet :

[Plan Local d'Urbanisme intercommunal \(PLUi\) - Grand-Orly Seine Bièvre \(grandorlyseinebievre.fr\)](http://grandorlyseinebievre.fr)

Sur cette page, les personnes pouvaient retrouver :

- Une vidéo explicative pour comprendre ce qu'est un PLUi
- Un article pour présenter les objectifs et les étapes de la démarche
- Une rubrique pour émettre un avis ou un commentaire
- Des documents à télécharger : délibération, PADD, comptes-rendus des actions de concertation, informations, contributions publiques d'acteurs (notamment le porter à connaissance et la note d'enjeux de l'Etat) ;
- Un agenda des événements et réunions organisés en lien avec la démarche ;

QUEL AVENIR POUR NOTRE TERRITOIRE ?

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL 2021-35

Qu'est-ce que le PLUI ?



ACTUALITÉS



PLUI
À votre rencontre pour le PLUI



PLUI
Les balades en Seine



Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal et à quoi sert-il ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de Grand-Orly Seine Bièvre sera le principal document permettant de partager une vision de l'avenir des 24 villes de notre Territoire durant les 15 prochaines années. **Il permettra de fixer les orientations stratégiques et les règles d'aménagement et de construction applicables à tous.**

Le PLUI apporte une réponse aux besoins du quotidien tels que le logement, les déplacements, l'activité économique, tout en prenant en compte les nouvelles aspirations des habitantes et habitants, usagères et usagers, et en s'inscrivant dans les enjeux environnementaux et de lutte contre le changement climatique.



Quels sont les objectifs d'élaboration du futur PLUI ?

Le PLUI s'appuiera et devra traduire les 4 exigences du projet de territoire, qui a permis à l'EPT et aux 24 villes de partager une vision commune de ses enjeux :

- > Combattre les dérèglements climatiques et les nuisances ;
- > Garantir la ville et la qualité de vie pour tous ;
- > Anticiper les évolutions de vie, les évolutions de ville ;
- > S'affirmer comme un territoire métropolitain incontournable.

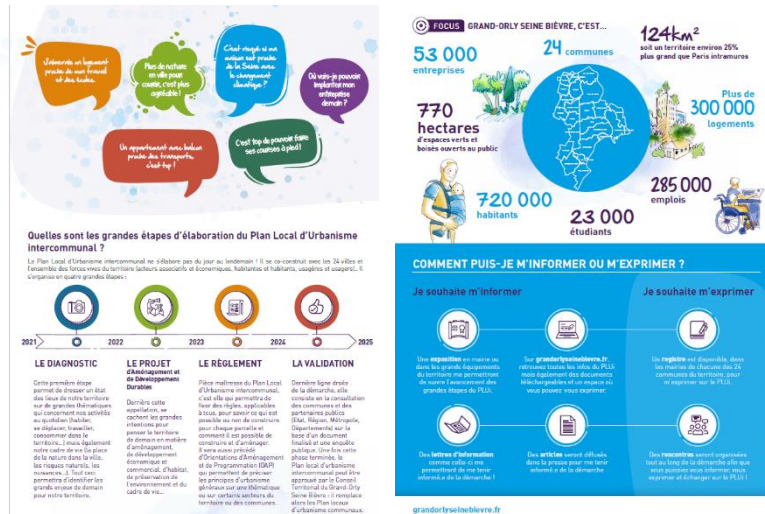
Lettres d'informations

Deux lettres d'information à l'échelle territoriale

Deux lettres d'informations ont été produites tout au long de la démarche pour informer les habitant.e.s de l'avancée de la concertation. Les deux premières lettres d'informations ont été largement distribuées lors des différents temps de concertation organisés. Ces documents sont également disponibles sur le site internet de l'EPT. Certaines communes ont également publié sur leur site internet ces documents.

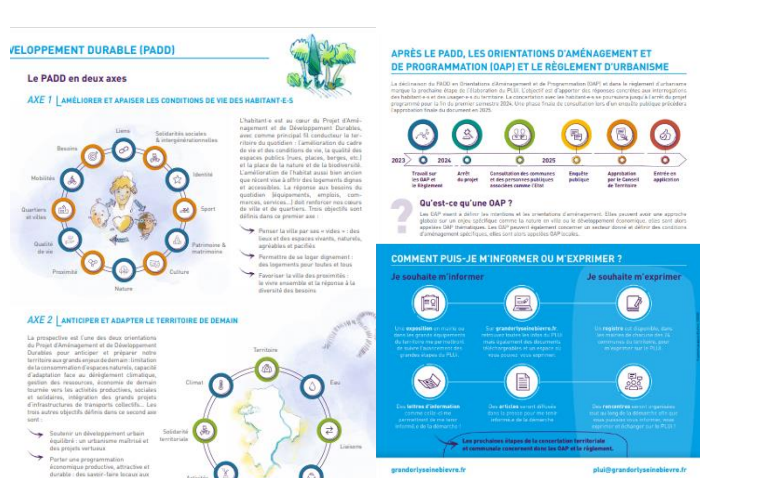
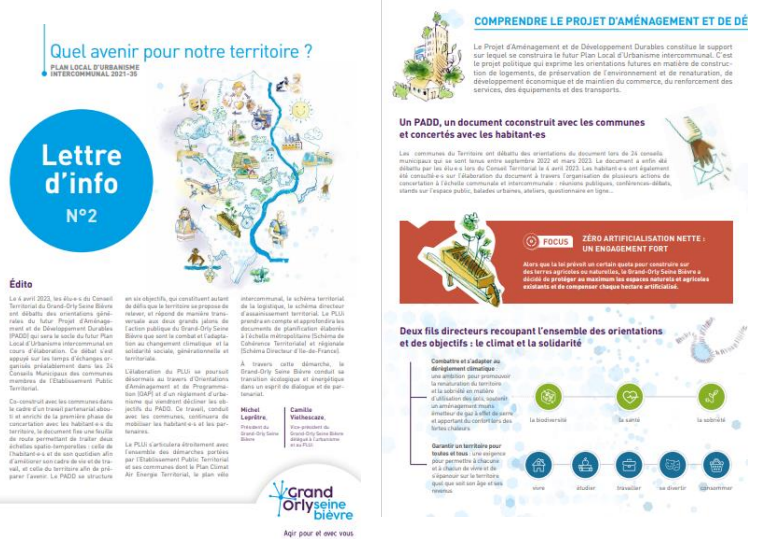
- Lettre d'information n°1 : Lancement de la démarche

La première lettre d'information, diffusée dès l'automne 2022, a eu pour objectif de présenter la démarche dans ses grandes lignes, mais également d'introduire quelques grands chiffres du territoire



ains que d'exposer les moyens d'information et d'expression possibles pour le grand public

- Lettre d'information n°2 : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable



La deuxième lettre d'information, diffusée au second semestre 2023 a permis de présenter les grandes lignes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Expositions

Des panneaux génériques

Pour informer les habitant.e.s et animer les instances de concertation, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a produit 6 panneaux génériques qui ont été envoyés aux 24 communes qui composent le territoire. Ces 6 panneaux génériques ont permis de former une exposition qui pouvait être installée en mairie, à l'occasion d'une action de concertation, ou dans un espace d'exposition dédié.

Quel avenir pour notre territoire ?

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL 2021-36

COMPRENDRE LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le PADD définit le cadre d'ensemble du territoire du Grand Orlyseine bièvre. C'est le projet d'aménagement et de développement durable qui définit les orientations de développement durable, de logement, de préservation de l'environnement et des ressources, de développement économique et de mobilité, de transports, de services, des équipements et des transports.

Une méthode : co-construire avec les communes et concerter les habitants

Il a été rédigé en 2021 par le **COMITÉ DE CONCERTATION TERRITORIALE** au sein duquel se sont réunies les communes du Grand Orlyseine bièvre.

Zéro Artificialisation Nette : un engagement fort

Le Grand Orlyseine bièvre s'engage à ne pas augmenter la surface artificialisée de son territoire. Cela implique de limiter les nouvelles constructions à des zones déjà bâties ou de compenser les nouvelles constructions par la destruction de surfaces artificialisées.

Deux fils directeurs recoupant l'ensemble des orientations et des objectifs : le climat et la solidarité

- Le climat** : Combattre et s'adapter au changement climatique, limiter les émissions de gaz à effet de serre, préserver les ressources naturelles, développer les énergies renouvelables.
- La solidarité** : Favoriser l'équité sociale, améliorer les conditions de vie, promouvoir l'emploi, développer les services et les équipements.

grandorlyseinebièvre.fr

Grand Orlyseine bièvre

Agir pour et avec vous

Quel avenir pour notre territoire ?

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL 2021-36

PA00-AXE 1 AMÉLIORER ET APAISER LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANT-E-S

L'habitat est au cœur du projet d'aménagement et de développement durable. C'est pourquoi le PADD définit des orientations pour améliorer et apaiser les conditions de vie des habitants.

Penser des lieux et des espaces vivants, naturels, agréables et pacifiés

- Préserver les espaces publics partagés et vivants.
- Faciliter les déplacements à pied et à vélo.
- Préserver la nature et la biodiversité.
- Penser l'accès à la hauteur d'enfants.
- Offrir des espaces et des équipements urbains.

Permettre de se loger sereinement

- Construire pour répondre aux besoins en logements : proposer des types de logements adaptés à tous les types de savoirs et de besoins.
- Permettre le développement de nouvelles formes d'habitat ou en préservant les formes existantes et les identités architecturales.
- Faciliter l'accès à la qualité des logements (santé, agencement, performance énergétique, confort d'été, etc.).
- Développer des logements d'urgence pour les personnes en situation de précarité.

Favoriser la ville des proximités : promouvoir le vivre ensemble et répondre à la diversité des besoins

- Faciliter l'accès aux équipements, aux commerces et aux services de proximité.
- Garantir à tous l'accès aux soins pour tous et tous.
- Préserver un territoire ludique et créatif en favorisant la culture, l'art et le sport.

grandorlyseinebièvre.fr

Grand Orlyseine bièvre

Agir pour et avec vous

Quel avenir pour notre territoire ?

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL 2021-36

PA00-AXE 2 ANTICIPER ET ADAPTER LE TERRITOIRE DE DEMAIN

Le PADD vise à anticiper et adapter le territoire de demain. C'est pourquoi le PADD définit des orientations pour préparer le territoire à l'avenir.

Soutenir un développement urbain équilibré

- Adapter le développement urbain aux besoins et aux ressources du territoire.
- Affirmer une ville mixte : vivre, travailler, créer, se divertir, se former.
- Porter des projets innovants et durables, à faible impact écologique et carbone.

Élaborer une programmation économique productive, attractive et durable

- Renforcer un tissu économique, productif et innovant, attractif et durable.
- Accueillir des emplois, des commerces, des services et des équipements.
- Faciliter et renforcer les mobilités.
- Connecter le territoire avec des infrastructures de transport en commun et des modes de transport doux.
- Atténuer les coupures urbaines dues aux axes routiers, aux infrastructures de transport et aux équipements.

grandorlyseinebièvre.fr

Grand Orlyseine bièvre

Agir pour et avec vous

Des panneaux thématiques

Pour compléter l'exposition et alimenter les actions de concertation thématique, 9 panneaux thématiques ont été produits. Ces panneaux sont imprimés en un seul exemplaire pour l'EPT. Ils ont permis d'aborder les thématiques suivantes : l'eau, la Seine, le développement économique et l'emploi, la nature en ville, les mobilités, la santé, les commerces, l'habitat et l'occupation des sols.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

État initial de l'environnement – Bilan de la concertation – 19 novembre 2024

Aqir po

Quel avenir pour notre territoire ?

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL 2021-2026

(RE) NATURER LA VILLE

La nature en chiffres dans le territoire

- 65 jardins naturels** recensés
13 jardins patrimoniaux, 8 jardins de la région, 44 jardins de la commune
- 11,64% d'espace rural** protégé par l'habitat en zone naturelle
- 429 espèces faunistiques** recensées en 2027 espèces de faune (hors oiseaux) 127 mammifères
- 6 sites** inscrits au patrimoine de la biodiversité
Le port de la Seine, Le port de la Marne, Le port de la Marne, Le port de la Marne, Le port de la Marne, Le port de la Marne
- 177 hectares de terres agricoles**
et 117 exploitations agricoles
- 11,64% d'espace rural** protégé par l'habitat en zone naturelle
- 429 espèces faunistiques** recensées en 2027 espèces de faune (hors oiseaux) 127 mammifères
- 6 sites** inscrits au patrimoine de la biodiversité
Le port de la Seine, Le port de la Marne, Le port de la Marne, Le port de la Marne, Le port de la Marne, Le port de la Marne

Des formes et des bienfaits multiples

Les enjeux pour demain

-  **Renforcer, valider et restaurer les espaces naturels existants.**
-  **Assurer la présence de la nature sur les territoires, à l'échelle de l'habitat, des zones agricoles, parcs et jardins publics, jardins pour écoliers, places et rues, berges, etc.**
-  **Renforcer la biodiversité et développer le Trame verte et bleue en cohérence avec les collectivités.**
-  **Coordonner les activités et les pratiques en lien avec les espaces naturels (jeux, loisirs, éducation, ...)**
-  **Travailler à une meilleure connaissance de la nature et les territoires qui l'accueillent. Mettre systématiquement dans une œuvre, manifestation ou la qualité de l'air, lutte contre les effets de chaleur, ...**
-  **Valoriser les paysages agricoles, patrimoines communs de terroirs et de terroirs.**

grandtysoisebleva.fr

Quel avenir pour notre territoire ?

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL 2021-35

GARANTIR UN LOGEMENT ACCESSIBLE

POUR TOUS À TOUTES LES PÉRIODES DE SA VIE

Perspective de se loger dignement, à tous les âges de sa vie, assurer par la qualité de l'ensemble des logements actuels et futurs, répondre aux besoins d'une population grandissante et plurielle, s'adapter aux nouvelles formes d'habiter : la Grand Océa Sélénia s'efforce tout d'abord de le faire à la ville et du droit au logement un impératif, en apportant une réponse à la fois quantitative et qualitative.

Pour cela, le Territoire assure pour garantir un logement abordable de qualité, d'un tarif réduit et adapté aux changements climatiques. Les logements doivent également être adaptés au vieillissement progressif de la population.

L'habitat en bref

296 744 minutas en 2010 a un taxa resposta de 2,3 por cento por minuta

34,6% de logementes aplican sur in territorio que cubren solo los centros (de 14,9% a 64,6%)

55 460 demandas de logemente aplican en 2012 (3,7% sur un añ)

2 668 aplican in subvencion d'aportacion en 2010

320 675 logements en 2018
soit près de 9% du parc de logements

[illegible]

Les enjeux pour demain

Réguler le prix immobilier – contrôler les conflits des propriétaires et des locataires (notamment les loyers) – évaluer l'impact des aides (notamment les aides à l'habitat) – évaluer l'impact des aides (notamment les aides à l'habitat) – évaluer l'impact des aides (notamment les aides à l'habitat)

Améliorer le développement des logements – évaluer l'impact des aides (notamment les aides à l'habitat) – évaluer l'impact des aides (notamment les aides à l'habitat) – évaluer l'impact des aides (notamment les aides à l'habitat)

Améliorer l'offre de logements sociaux – évaluer l'impact des aides (notamment les aides à l'habitat) – évaluer l'impact des aides (notamment les aides à l'habitat) – évaluer l'impact des aides (notamment les aides à l'habitat)

Agir sur le prix des logements privés – évaluer l'impact des aides (notamment les aides à l'habitat) – évaluer l'impact des aides (notamment les aides à l'habitat) – évaluer l'impact des aides (notamment les aides à l'habitat)



grandorlyseine.fr

Grand
Orlyseine
bivrea

 Grand

14

1.3.2. Les moyens de communication développés à l'échelle communale :

Information via les sites internet des communes du territoire

Le relais communal est toujours primordial pour toucher les habitants et les informer des projets en cours. Il s'agit d'une échelle beaucoup mieux appréhendée que l'échelon territorial. Les communes ont été libres d'organiser les informations sur le site comme elles le souhaitent : certaines ont partagé un lien vers la page PLUi du Grand-Orly Seine Bièvre, tandis que d'autres ont réalisé des articles dédiés à la démarche, qu'elle soit menée à échelle communale ou intercommunale. Par ailleurs, certaines communes, à l'image de Cachan ou Villejuif, ont également alimenté leurs plateformes participatives communales pour informer de l'avancement de la démarche de concertation.

Exposition

Dans le cadre de l'accompagnement à la carte proposé par l'EPT, plusieurs communes se sont emparées de cet outil pour développer des expositions à l'échelle de leur commune. Les panneaux ont ainsi pu être exposés en mairie ou lors des actions de concertation menées par la Ville.

- Cachan : 3 panneaux ont été réalisés au début de la démarche PLUi et ont accompagné la plupart des concertations menées par la Ville. Les panneaux avaient pour sujet : « Cachan, engagé en faveur de la nature en ville », « PLUi : un projet de ville dans le territoire », « La concertation ».
- Choisy-le-Roi : 1 panneau a été produit au début de la démarche pour montrer le lien entre le PLU et le PLUi et insister sur la valorisation du patrimoine : « Du PLU au PLUi : un enjeu de préservation et de valorisation du patrimoine choiséen ».
- Gentilly : 1 panneau a été produit pour mettre en avant la nouvelle séquence de réflexion sur le projet urbain de la commune : « Transitions urbaines à Gentilly ».
- Morangis : 3 panneaux ont été produits afin de mettre en valeur des thématiques fortes pour la commune : « Accompagner l'évolution des secteurs à enjeux pour la commune », « Préserver un cadre de vie agréable », « Pour une mobilité renouvelée ». Ils ont été exposés dans la mairie.
- Rungis : 4 panneaux ont été réalisés afin de montrer l'articulation entre le PLU et le PLUi et affirmer les 3 objectifs poursuivis par la commune : « Du PLU au PLUi : un enjeu de préservation et de valorisation du territoire », « Objectif n°1 : préserver notre village », « Objectif n°2 : protéger les abords du village », « Objectif n°3 : protéger les terres agricoles, éviter l'étalement urbain et favoriser la mixité fonctionnelle ».



- Villejuif : 1 panneau a été produit pour mettre en avant les orientations d'aménagement portées par la commune qui souhaite favoriser le logement pour toutes et tous et agir pour une ville durable : « Villejuif, engagée pour une ville accessible à toutes et tous et durable ».
- Villeneuve-Saint-Georges : 6 panneaux ont été réalisés pour exposer à la fois la traduction communale du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (« Réfléchir au devenir de Villeneuve-Saint-Georges ») et les 5 OAP sectorielles (OAP Nord économique, Centre-ville, Fort des sapeurs-pompiers, Pologne-Plateau, Triage). Ces panneaux ont été exposés lors de la réunion publique qui s'est tenue le 27 novembre 2023.



- Vitry-sur-Seine : Une exposition a été organisée à la maison du tourisme et des projets de Vitry-sur-Seine entre le 18 décembre 2023 et le 18 janvier 2024. Une cinquantaine de personnes ont fait le déplacement. L'exposition était constituée des panneaux génériques et de 4 panneaux communaux. Le premier panneau souhaite marquer la place de Vitry-sur-Seine sur le territoire (« Vitry-sur-Seine, une polarité incontournable »), le 2^e s'attarde sur le passage « Du PLU au PLUi : conserver les ambitions et les singularités de Vitry ». Les 2 autres panneaux exposait comme la ville porte le PADD à travers des projets concrets : « Le PADD, une feuille de route portée par Vitry-sur-Seine. »



Articles

Afin d'accompagner les communes dans leur communication, un certain nombre d'articles a été réalisés. Ces articles ont pu être intégrés dans les journaux municipaux et/ou sur les sites internet des communes.

Exemples d'articles et de capture de sites internet :



1.4. Les outils de concertation en détail

1.4.1. Les moyens d'expressions mis en place :

Les registres de concertation

Des registres de concertation papiers ont été mis à disposition des habitant.e.s dans les mairies des 24 communes du territoire, ainsi qu'au siège de l'EPT.

22 personnes ont émis un commentaire.

Il était également possible d'émettre un avis ou un commentaire via les moyens suivants :

- Un formulaire en ligne : [Formulaire PLUI - Grand-Orly Seine Bièvre \(grandorlyseinebievre.fr\)](https://www.grandorlyseinebievre.fr/formulaire-plui)

5 personnes ont contribué

- Une adresse mail dédiée au projet : plui@grandorlyseinebievre.fr

5 personnes ont contribué

- En adressant une lettre par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre – Immeuble Askia – 11, rue Henri Farman – BP 748 – 94398 Orly Aéroport Cedex) en précisant en objet "Concertation PLUI"

0 personnes ont contribué

Les actions de concertation physiques en chiffres :

LES ACTIONS DE CONCERTATION TERRITORIALES



LES ACTIONS DE CONCERTATION COMMUNALES



1.4.2. Les actions de concertations organisées

L'approche thématique

Afin d'approfondir le débat sur des questions spécifiques pour le territoire, l'EPT a pris en charge l'organisation d'actions à l'échelle territoriale. Pour assurer une représentativité des différents secteurs du territoire, ces actions ont pris place dans des villes différentes. Des formats différents ont également été proposés, afin de rendre la concertation plus attractive et de toucher un maximum de personnes.

Thématique	Format	Dates	Lieu	Nombres de participant.e.s	Partenaires éventuels
Eau	Stand Fête de l'eau	25/06/2022	Viry-Chatillon	150	
Mobilités	Balade et visite du SMR T9	01/10/2022	Orly	15	Keolis a organisé la visite dans le SMR du T9
Nature en ville	Balade artistique	03/12/2022	Cachan-Arcueil-Gentilly	60	Ricochets sur les pavés et la compagnie de théâtre Sauf le dimanche ont organisé les animations artistiques
Santé	Conférence-débat	26/01/2023	Villejuif	40	Avec les intervenant.e.s suivants : Cécile Diguët (Institut Paris Région), Laurence Mayer (AP-HP), Carole Poisson (ARS), Cécile Morisson (SADEV 94), Pierre Pernot (AirParif)
Dev éco	Atelier	20/06/2023	EPA ORSA Choisy-le-Roi	10	En lien avec le service développement économique du Grand-Orly Seine Bièvre
	Stand	06/07/2023	Parc Icade à Rungis	Environ 20 personnes	En lien avec ICADE, gestionnaire de l'espace public du parc d'activités économiques
Seine	Balade fluviale	16/09/2023	Choisy-le-Roi	90, dont 30 enfants	L'association Alternat a organisé le parcours de la balade avec leur bateau
	Balade fluviale	17/09/2023	Juvisy-sur-Orge	90, dont 17 enfants	
Commerces	Stand sur le marché	20/09/2023	Villeneuve-Saint-Georges	Environ 60 personnes	
		25/11/2023	Paray-Vieille-Poste	Environ 15 personnes	
		30/09/2023	Cachan	Environ 60 personnes	



L'approche communale

Conformément à la délibération, et afin de valoriser les pratiques de chaque commune et leur niveau d'avancement dans leur projet de territoire, le Grand-Orly Seine Bièvre a offert aux communes un éventail d'outils de concertation mobilisables afin qu'elles puissent concerter sur le PLUi au plus près de leurs besoins.

Le PLUi : une opportunité de repenser son projet urbain

Quatre communes se sont saisies de la concertation du PLUi pour véritablement repenser leur projet de territoire et organiser plusieurs actions de concertation : Cachan, Chevilly-Larue, Gentilly et Villejuif.

Cachan

La commune de Cachan a souhaité organiser une concertation déployée, en mobilisant tous les outils disponibles pour construire collectivement son nouveau projet de ville. Cette concertation s'est organisée autour de plusieurs temps forts pour nourrir le PLUi à chaque étape de son élaboration.

- **Nourrir le diagnostic et les réflexions sur le Projet d'Aménagements et de Développement Durables :**
 - Un stand organisé par la ville afin de lancer la démarche de concertation et administrer le questionnaire (Juillet 2022)
 - Un questionnaire en ligne
 - Date : Juillet à septembre 2022
 - Nombre de réponses : 220
 - Un stand PLUi lors du forum des associations de Cachan au Parc Raspail
 - Date : 10 septembre 2022, de 10h30 à 17h30
 - Nombre de contributions : 131
 - Une réunion publique
 - Date : 27 septembre 2022
 - Nombre de participant.e.s : 50
 - Des réunions dans les conseils de quartier de la Ville, portées par la commune
 - Un stand lors de la Fête de la Nature de Cachan
 - Date : 13 et 14 mai 2023
 - Nombre de contributions : 175
- **Discuter des grands enjeux pour le territoire et de la commune**
 - Un cycle de trois conférence-débats avec des intervenant.e.s expert.e.s pour nourrir les enjeux de la construction urbaine
 - La ville par et pour tous et toutes
 - Date : 15 février 2023
 - Nombre de participant.e.s : environ 30
 - Intervenants :
 - Corinne Luxembourg, Professeure de géographie et d'Aménagement à l'Université Sorbonne Paris Nord
 - Hugo Le Goff et Sophie Tessandier, CAUE 94
 - Emmanuelle Durand, Merc/at
 - Comment (re)penser la ville à taille humaine ?
 - Date : 20 avril 2023
 - Nombre de participant.e.s : 35
 - Intervenants :
 - Olivier Ferrière, architecte

- Pierre Hiault, Citadia Ile-de-France
- Comment adapter la ville au changement climatique ?
 - Date : 11 octobre 2023
 - Nombre de participant.e.s : 40
 - Intervenant.e.s :
 - Charlotte Da Cunha, Maîtresse de conférences en aménagement du territoire à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
 - Alban Narbonne, Ekopolis
 - Henri Pontette, Banque des Territoires
- **Enrichir le règlement d'urbanisme :**
 - Une balade urbaine sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), avec deux départs différents et un point de ralliement pour discuter en salle collectivement
 - Date : 3 février 2024
 - Nombre de participant.e.s : 40
 - Un forum ouvert pour discuter des règles d'urbanisme à favoriser sur différents secteurs de la ville
 - Date : 2 mars 2024
 - Nombre de participant.e.s : 60



Gentilly

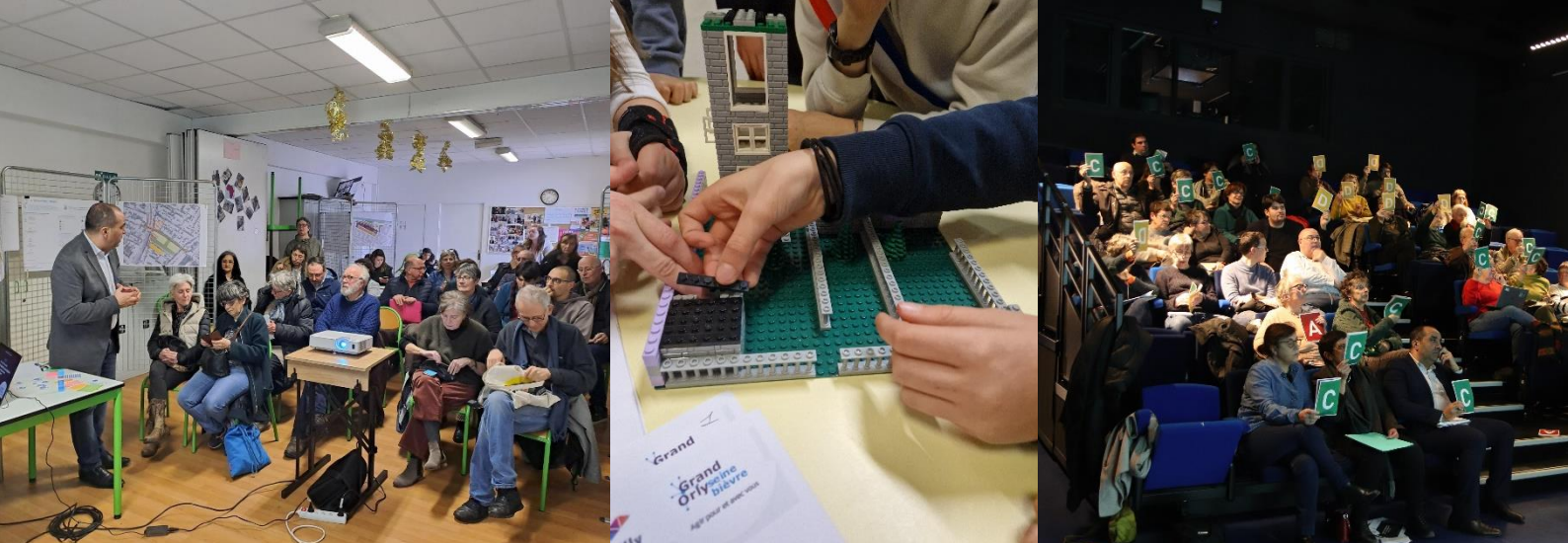
La commune de Gentilly a également saisi l'opportunité du PLUi pour mener un certain nombre d'actions, en lien avec une étude urbaine menée en parallèle. La commune a souhaité, tout au long de la démarche, intégrer la parole de ses habitantes et ses habitants.

- **Nourrir le diagnostic et les réflexions sur le Projet d'Aménagements et de Développement Durables :**

- 1 atelier sur le PADD
 - Date : 19 octobre 2022
 - Nombre de personnes : 30
- 1 réunion de restitution de l'atelier
 - Date : 14 novembre 2022
 - Nombre de personne : 30

- **Enrichir le règlement d'urbanisme :**

- 1 conférence-débat : « Une ville à taille humaine : quelle mixité fonctionnelle à Gentilly »
 - Date : 24 janvier 2024
 - Nombre de participant.e.s : 30
 - Intervenant.e.s :
 - François Ménard, PUCA
 - Pierre Hiault, Citadia Ile-de-France
- 1 atelier légo avec le conseil municipal de la jeunesse
 - Date : 30 janvier 2024
 - Nombre de participant.e.s : une vingtaine, issus du conseil municipal des enfants
- 3 réunions-ateliers sur les OAP sectorielle de la commune :
 - Quartier Centre-Ville / Frileuse et Victor Hugo
 - Date : 22 mars 2024
 - Nombre de participant.e.s : environ 10
 - OAP mise en débat : OAP Centre-Ville / Victor Hugo
 - Quartier Reine Blanche / Gabriel Péri & Soleil Levant / Val-de-Bièvre
 - Date : 27 mars 2024
 - Nombre de participant.e.s : 25
 - OAP mise en débat : OAP Gabriel Péri
 - Quartier Chaperon Vert & Plateau
 - Date : 3 avril 2024
 - Nombre de participant.e.s : environ 20
 - OAP mises en débat : OAP Paul Vaillant-Couturier, OAP Porte de Gentilly et OAP Paix-Reims
- 1 réunion de restitution de la démarche PLUi et de l'étude urbaine
 - Date : 22 avril 2024
 - Nombre de participant.e.s : 90



Villejuif

La commune de Villejuif a mené également une concertation afin de nourrir son projet de ville. En effet, la ville de Villejuif a saisi l'opportunité de l'élaboration du PLUi afin de penser un aménagement plus durable et inclusif pour la ville dans un contexte de transformation profonde marqué par l'arrivée de deux lignes de métro du Grand Paris Express (lignes 14 et 15).

- Nourrir le diagnostic et les réflexions sur le Projet d'Aménagements et de Développement Durables :

- 1 stand lors de la Fête des associations de Villejuif
 - Date : 3 septembre 2022, 10h à 18h
 - Nombre de contributions : plus de 100 contributions
- 4 réunions publiques portées par la Ville dans les conseils de quartiers, permettant de présenter les grands enjeux de la ville et du territoire en amont du PADD.
 - Quartier Sud-Ouest
 - Date : 15 novembre 2022
 - Quartier Centre-sud-est
 - Date : 17 novembre 2022
 - Quartier Nord-Est
 - Date : 19 novembre 2022
 - Quartier Nord-Ouest
 - Date : 19 novembre 2022

- Enrichir le règlement d'urbanisme :

- 3 ateliers pour mettre en discussion les enjeux de secteurs donnés :
 - Secteur Racine
 - Date : 30 janvier 2024
 - Nombre de participant.e.s : 19
 - Secteur Gorki
 - Date : 5 février 2024
 - Nombre de participant.e.s : 15
 - Secteur Pasteur
 - Date : 8 février 2024
 - Nombre de participant.e.s : 40
- 1 réunion publique pour restituer la démarche de concertation
 - Date : 14 mars 2024
 - Nombre de participant.e.s : 40



Chevilly-Larue

- **Nourrir le diagnostic et les réflexions sur le Projet d'Aménagements et de Développement Durables :**
 - 1 réunion publique pour mettre en débat le PADD
 - Date : 14 septembre 2022
 - Nombre de participant.e.s : 23
- **Enrichir le règlement d'urbanisme :**
 - 1 atelier sur les règles d'urbanisme pour le secteur pavillonnaire
 - Date : 9 mars 2024
 - Nombre de participant.e.s : 40
 - 1 atelier sur les OAP communales
 - Date : 20 avril 2024
 - Nombre de participant.e.s : 12



Le PLUi : une occasion d'approfondir son projet urbain

Certaines communes ont saisi l'opportunité de l'élaboration d'un PLUi pour approfondir certains sujets avec leur habitant.e.s. Des actions ont été menées afin de mettre en discussion des sujets précis, sans repenser entièrement leur projet urbain.

Arcueil

- 1 réunion publique pour discuter de sujets communaux
 - o Date : 25 mars 2024
 - o Nombre de participant.e.s : environ 25 participant.e.s

Morangis

- 1 stand sur le marché, afin de faire connaître la démarche PLUi et de mobiliser en vue de la réunion publique
 - o Date : 19 février 2024, 15h-18h
 - o Nombre de contributions : 20
- 1 réunion publique autour des questions de mobilités et des OAP sectorielles
 - o Date : 2 mars 2024
 - o Nombre de participant.e.s : 30

Paray-Vieille-Poste

- 1 balade urbaine virtuelle sur les OAP sectorielles
 - o Date : 2 mars 2024
 - o Nombre de personnes présentes : deux participants
- 1 réunion publique pour discuter des enjeux communaux
 - o Date : 28 mars 2024
 - o Nombre de participant.e.s : 30

Rungis

- 1 forum ouvert pour présenter et mettre en discussion les secteurs OAP de la commune
 - o Date : 25 avril 2024
 - o Nombre de participant.e.s : 40

Thiais

- 1 réunion publique
 - o Date : 27 mars 2024
 - o Nombre de participant.e.s : 7

Vitry-sur-Seine

- 1 stand sur le marché pour faire connaître la démarche de PLUi, recueillir de premiers éléments sur la perception de la commune et mobiliser pour les balades à venir
 - o Date : 13 septembre 2023
 - o Nombres de contributions : 60
- 2 balades urbaines sur des secteurs à enjeux pour la commune :
 - o 1 balade aux franges du Parc des Lilas, pour évoquer le lien entre nature et urbanité et la connexion entre quartiers pavillonnaires et espaces plus denses : « Les Franges du Parc des Lilas, entre nature et densité »
 - Date : 29 septembre 2024
 - Nombre de participant.e.s : 4

- 1 balade le long du Boulevard Stalingrad pour discuter du « Devenir du tissu faubourien »
 - Date : 2 octobre 2023
 - Nombre de participant.e.s : 7
- 1 questionnaire en ligne pour approfondir certains sujets : trame noire, densité, surélévation...
 - Date : du 6 novembre au 17 décembre 2023
 - Nombre de contributions : 243
- 1 atelier légo pour sensibiliser les habitant.e.s et travailler sur la question de l'évolution du tissu faubourien
 - Date : 8 décembre 2023
 - Nombre de participant.e.s : 13



Le PLUi : une continuité du PLU

Certaines communes ont souhaité inscrire la concertation du PLUi dans la continuité des réflexions sur leur PLU ou leur projet de territoire. Dans ce cas de figure, une rencontre a minima a été organisée dans chacune des communes pour informer sur la démarche.

Commune	Action/format	Date	Nombre de participant.e.s
Ablon-sur-Seine	1 réunion publique sur le PLUi et d'autres sujets communaux	8 mars 2024	100
Athis-Mons	1 réunion publique	21 mars 2024	10
Choisy-le-Roi	1 réunion publique	18 mars 2024	2
Ivry-sur-Seine	1 réunion publique portée par la commune	14 mars 2024	35
Juvisy-sur-Orge	1 réunion publique	16 mai 2024	40
Le Kremlin-Bicêtre	1 réunion publique	9 juillet 2024	25
L'Haÿ-les-Roses	1 réunion publique	24 avril 2024	30 environ
Orly	1 réunion publique	2 mai 2024	2 habitant.e.s et 10 élu.e.s
Savigny-sur-Orge	1 réunion publique	29 avril 2024	20
Valenton	3 ateliers hors les murs sous forme de stand pour discuter du devenir des quartiers pavillonnaires	5 avril 2024, dans un quartier pavillonnaire	10 contributions
		7 avril 2024, sur le marché de Valenton, porté par la Ville	30 contributions
		23 avril 2024, sortie de l'école Jean Jaurès	50 contributions
Villeneuve-le-Roi	1 réunion publique	28 mars 2024	Une dizaine
Villeneuve-Saint-Georges	1 réunion publique sur le PADD et les enjeux communaux	16 novembre 2022	20
	1 réunion publique sur le règlement et les OAP sectorielles	27 novembre 2023	4
Viry-Chatillon	1 réunion publique	25 mars 2024	Une dizaine



2

SYNTHESE DES AVIS ET DEBATS

1.5. L'approche thématique

L'approche thématique a été nourrie principalement grâce aux actions territoriales portées par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, mais également à travers les actions menées à l'échelle des communes, où certains sujets ont été investis par les participant.e.s.

1.5.1. La nature en ville

Les **bienfaits de la nature en ville sont unanimement reconnus par les participant.e.s** : lutte contre les îlots de chaleur, apport de fraîcheur, amélioration de la qualité de l'air, préservation de la biodiversité urbaine, augmentation du bien-être psychique de la population... Cette thématique a été **largement parcourue dans l'ensemble des temps de concertation** et apparaît comme **une notion forte pour améliorer la qualité de vie des habitant.e.s.**

Pour la grande majorité des publics s'étant exprimés, le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre est **anthropisé, urbanisé**, et pendant longtemps, **les espaces naturels ont été mis de côté dans le développement du territoire**. Aujourd'hui, l'enjeu est de **(re)trouver ce lien à la nature**, et de **limiter les disparités d'accès** aux espaces de nature entre les habitant.e.s. La nature se doit à la fois **d'être préservée au sein de grands paysages, de grands espaces** comme le Parc départemental des Lilas, mais elle doit également **exister dans le quotidien immédiat de ses habitant.e.s.**

Les continuités naturelles et écologiques doivent également être (re)créées, pour garantir le maintien et la préservation de la biodiversité. La nature doit pouvoir **s'exprimer en harmonie avec l'urbain**, en mêlant compromis et cohabitation.

Les espaces de nature en ville sont des espaces appréciés **aux multiples usages** : détente, loisirs, jeux, sport... Chacun.e doit avoir sa place au sein de ces espaces, sans pour autant les dégrader. Les habitant.e.s souhaitent également avoir plus amplement **accès à des espaces de nature aujourd'hui fermés**, comme le site de l'ENS à Cachan, ou les cours d'école végétalisés en dehors des périodes scolaires.

Au cours des différentes actions de concertation, les habitant.e.s ont pu également exprimer un certain nombre de **propositions** pour favoriser la nature en ville :

- Limiter l'emprise au sol des bâtiments
- Augmenter les espaces verts en étant conscients des contraintes urbaines : maintenir l'existant et végétaliser partout où c'est possible (cours d'école, parking des centres commerciaux)
- Préserver strictement les espaces de nature existants, sans compromission
- Protéger les arbres remarquables

Ce que dit le PLUi :

- ➔ **Zéro artificialisation nette** : le Grand-Orly Seine Bièvre affirme sa volonté de **protéger au maximum les espaces naturels et agricoles existants** et de **compenser chaque hectare artificialisé**.
- ➔ L'un des deux fils directeurs du PADD affirme qu'il faut « **combattre et s'adapter au dérèglement climatique** » en promouvant la **renaturation du territoire et la sobriété en matière d'utilisation des sols**, en soutenant un aménagement moins émetteur de gaz à effet de serre et **en apportant du confort lors des fortes chaleurs**. Le deuxième fil conducteur du PADD vient également affirmer qu'il faut « **garantir un territoire pour toutes et tous** », et donc de garantir l'inclusivité des espaces pour que chacun.e puisse bien vivre sur le territoire.

- ➔ Le PLUi se dote également d'une **OAP spécifique « Nature et bien-être »** afin de détailler les dispositions prises sur cette thématique.

Le règlement édicte également des règles précises afin de **préserver les espaces naturels** :

- ➔ Protéger les espaces naturels avec **la mise en place d'une zone N et d'une zone A sur les espaces agricoles pour empêcher l'urbanisation**
- ➔ Protéger **les jardins des maisons pavillonnaires** pour limiter la densification et l'artificialisation de ces quartiers
- ➔ Mettre en place **un pourcentage de pleine terre à l'échelle de la parcelle**
- ➔ **Limiter l'emprise au sol des bâtiments**
- ➔ Encourager chez les particuliers **les clôtures poreuses** pour permettre à la biodiversité de circuler

1.5.2. La mobilité

La mobilité est également un axe largement investi par les habitant.e.s lors de la concertation, avec plusieurs thématiques fortes : **l'arrivée de nouveaux modes de transports en commun**, la volonté **d'améliorer les circulations cyclables**, la prise en compte de la **problématique du stationnement** et **les circulations automobiles**.

- Les transports en commun :

Le territoire est marqué par **l'arrivée de la ligne 14 et du Grand Paris Express**, avec l'aménagement de plusieurs nouveaux quartiers de gare. Les habitant.e.s souhaitent **améliorer la visibilité de certaines gares** (par exemple les Ardoines ou les Saules). **L'intermodalité peut également être améliorée selon le public**, avec l'aménagement de **parkings vélos sécurisés** sous forme de box, souvent jugés comme sous-dimensionnés. Les **ambiances urbaines et les aménagements à proximité des gares** pourraient également **être bonifiées**, pour empêcher un sentiment d'insécurité souvent présent. Les **transports en commun sont le plus souvent inaccessibles aux personnes à mobilité réduite**, notamment les gares RER mais également certains arrêts de bus sur le territoire : il s'agit de rendre ces modes de transport accessibles pour toutes et tous. Certaines communes, notamment au Sud du territoire ne sont pas desservies par des grands axes de transports en commun, il convient donc d'assurer une liaison en bus plus importante pour améliorer les déplacements.

Les sujets de **desserte de transport en commun**, d'augmentation de la fréquence de certaines lignes de bus ont été abordés, même s'il a été rappelé **que l'EPT et le PLUi ont un pouvoir limité pour agir sur la mobilité**.

Focus sur la desserte de la ville de Morangis par le métro :

La question de la desserte de la commune par la ligne 14 ou 18 a été un sujet largement abordé au cours des concertations à l'échelle de la commune, mais également lors des réunions publiques des communes voisines. Les communes d'Athis-Mons et Paray-Vieille-Poste ont réaffirmé leur soutien au projet. Ce projet a été traduit dans ses grandes intentions urbaines au sein d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle intercommunale.

- Les circulations cyclables :

Les circulations cyclables sont un sujet largement abordé lors des différentes concertations, avec de nombreuses demandes **visant à améliorer les conditions de pratique du vélo**. Les habitant.e.s sont

unanimes : ils et elles souhaitent **multiplier les aménagements cyclables** (stationnement dans les immeubles et dans l'espace public, pistes cyclables séparées des autres flux voiture et piétons) et **assurer des continuités intercommunales**. La mise en place d'un **Plan vélo intercommunal** a été évoquée, ainsi que la mise en place d'un RER Vélo à l'échelle de la Région. Un plan vélo intercommunal a d'ailleurs été approuvé par le Conseil territorial du Grand-Orly Seine Bièvre le 29 juin 2023.

Il apparaît également certains **conflits d'usages** entre les différents modes de transport : piétons, automobilistes et cyclistes. Pour plus de sécurité, les habitant.e.s souhaitent privilégier **les pistes cyclables séparées des flux piétons et voitures**. En effet, les pistes cyclables sur les trottoirs engendrent de nombreux conflits d'usages entre piétons et cyclistes, tandis que les pistes simplement dessinées ne permettent pas de totalement protéger les cyclistes des automobilistes.

Dans le nord du territoire, certaines personnes souhaitent également voir installer **plus de stations Vélib'**.

- Les circulations automobiles et le stationnement :

La **voiture individuelle** reste un mode de transport largement utilisé pour une partie des habitant.e.s du Grand-Orly Seine Bièvre, notamment pour celles et ceux qui habitent dans **le sud du territoire**, moins bien desservi en transport en commun.

Certains habitant.e.s ont également interpellé l'EPT à propos de **voies de circulation à réaménager** : la RD 920, la Nationale 6...

La question du **franchissement de la Seine** a été également abordé, notamment dans les communes concernées par des projets de franchissement (*se référer à la partie « 1.6.1. La Vallée de la Seine »*).

Le stationnement :

Des inquiétudes sont formulées dans certaines communes à propos de **la limitation à une place de stationnement par logements**, alors que dans d'autres communes, plus au nord, cette règle est plutôt soutenue.

La **densification des quartiers pavillonnaires** entraîne également dans certains quartiers **une problématique de stationnement forte** : de nombreuses voitures se garent sur la voirie, au détriment des piétons qui ne peuvent plus fréquenter les trottoirs.

Ce que dit le PLUi :

- ➔ Le PADD affirme et dédie l'un de ces objectifs à la mobilité : **« faciliter et renforcer les mobilités »**. Pour se faire, le PADD détaille qu'il faut : **mailler le territoire** avec un réseau de **pistes cyclables et de bus performant, connecter le territoire avec de grandes infrastructures** (gare TGV d'Orly) et **atténuer les coupures urbaines** dues aux axes routiers, ferroviaires et aux grandes infrastructures (MIN de Rungis, Aéroport d'Orly).
- ➔ Le PLUi intègre également une **OAP thématique spécifique « Mobilités et espaces publics »**, pour réaffirmer dans le détail les ambitions que souhaitent porter le territoire sur le sujet.
- ➔ Le règlement intègre également **des règles précises sur le nombre de places par logements** dans les opérations ou sur **le stationnement vélo**, en fonction de la qualité de la desserte en transports collectifs.

1.5.3. Le développement économique

La thématique du **développement économique** du territoire est intervenue à travers plusieurs points : **la construction d'immeubles de bureaux et de zones d'activités dédiées, l'accessibilité des emplois** pour la population et **l'écosystème Grand-Orly Seine Bièvre**, c'est-à-dire le lien entre la formation et les différentes entreprises du territoire.

- Les locaux d'entreprises :

Aujourd'hui, une partie des habitant.e.s considèrent que **les nouveaux programmes immobiliers donnent une large part aux bureaux**, au détriment parfois des logements. Des attentes fortes ont été exprimées pour permettre à ces immeubles de **mieux s'intégrer dans les paysages urbains** du territoire et permettre, dans certains secteurs adéquats, la construction **d'immeubles réversibles** pour changer leur usage en cas de requalification de certaines voiries. C'est notamment le **cas le long de grands axes** aujourd'hui peu favorables aux logements mais qui à l'avenir pourraient être plus agréables et moins circulés.

Pour intégrer les nouveaux modes de travail, **les logements peuvent également être pensés différemment**, avec des tailles de séjour plus grandes, ou intégrant des bureaux pour **favoriser le télétravail** dans de bonnes conditions. Des **espaces de coworking** peuvent éventuellement être développés en fonction des besoins.

Pour les acteurs du monde économique, **la pression foncière forte** sur le territoire ne permet pas toujours l'installation d'activités. Un **manque de locaux de petites tailles** est également observé. Enfin, ont également été évoqués la nécessité d'animer les quartiers à dominante économique à l'aide de commerces et de services de proximités – pouvant également bénéficier aux habitants résidant dans ces secteurs au quotidien – afin de limiter les effets d'ortoirs.

- L'accès à l'emploi :

Le territoire possède de **nombreuses activités économiques** qui permettent de fournir **une part d'emplois importante**. Néanmoins, à cause de la pression foncière et du coût du logement, **l'accès à l'emploi** peut poser des problèmes, avec des **distances importantes** à parcourir ou des **problèmes de recrutement pour les employeurs**. Les transports en commun sont souvent privilégiés, et peuvent être un moyen facile de se déplacer si les emplois sont dans le même axe nord-sud que les logements. Néanmoins, les trajets transverses (est-ouest) peuvent s'avérer difficiles faute d'offre efficiente en matière de transports en commun. La difficulté de trouver des logements abordables pour les salarié.e.s du territoire, proches de leurs lieux de travail et proposant un cadre de vie attractif a été soulignée.

- La logistique :

Le Grand-Orly Seine Bièvre héberge également **plusieurs entreprises et pôles importants** : l'aéroport d'Orly, le MIN de Rungis... Les **axes routiers** peuvent alors apparaître comme **encombrés** et la **logistique du dernier kilomètre** est parfois difficile à traiter en zone dense.

Ce que dit le PLUi :

- ➔ Pour répondre à ces enjeux, le PLUi, à travers **son PADD affirme** que le territoire doit élaborer **une programmation économique attractive et durable**. Cela passe notamment par :
 - Le **renforcement d'un tissu économique productif et industriel** dynamique, diversifié et responsable,



- **L'accueil des emplois, de l'enseignement et de la formation** adaptés aux besoins du territoire,
 - Le **développement des filières stratégiques** pour promouvoir l'innovation ainsi que l'économie sociale et solidaire et les savoirs-faires locaux,
 - La poursuite de la construction d'une offre de logements nécessaires aux besoins afin de permettre à chacun et à chacune de se loger dignement,
 - La **valorisation des spécificités et des marqueurs du territoire** pour en assurer son attractivité.
- ➔ Le PLUi intègre également une **OAP thématique spécifique** aux questions de développement économique, pour réaffirmer dans le détail les ambitions que souhaitent porter le territoire sur le sujet.
- ➔ A travers le règlement et quelques outils connexes, des **conditions d'implantation des entreprises viennent également influencer le développement économique local**. Par exemple, **certaines OAP** viennent affirmer des intentions de réversibilités des bâtiments (OAP Paul Vaillant-Couturier à Gentilly), décider de l'implantation d'entreprises à tel ou tel endroit (par exemple au niveau de la gare des Ardoines à Vitry-sur-Seine). L'outil de gestion des destinations et des sous-destinations a été utilisé pour définir les zones du règlement et leurs sous-secteurs et limiter ainsi dans certains secteurs la construction de logements non liée spécifiquement à une activité productive.

1.5.4. La santé et l'urbanisme favorable à la santé

La thématique de **la santé et de l'urbanisme favorable à la santé** a permis de discuter **des risques et des nuisances** présentes sur le territoire et de leur intégration **pour améliorer la qualité de vie des habitant.e.s.**

Les habitant.e.s s'inquiètent **des conséquences de nuisances et des risques sur leur vie quotidienne**, notamment des **nuisances sonores liées à l'aéroport d'Orly**, ainsi qu'au trafic routier avec la présence d'axes routiers majeurs au sein du territoire (A6, A86, périphérique, N6, N7...). L'exposition aux risques traduit souvent des inégalités sociales et économiques, où les personnes les moins favorisées sont les plus exposées.

En lien avec la thématique de la nature en ville, les habitant.e.s insistent sur **les bienfaits de ces espaces qui contribuent à leur bien-être physique et psychique**.

La question de la santé a été également traitée sous **le prisme de l'accessibilité aux soins**. Le territoire est en effet doté de **plusieurs pôles hospitaliers d'importance**. Pour autant, certains montrent des **difficultés d'accès à des spécialistes**, ou il faut se rendre à Paris pour avoir des rendez-vous.

Ce que dit le PLUi :

Le PLUi a choisi de **traiter la thématique de la santé de manière transversale**, sans intégrer d'OAP thématique spécifique, mais en irriguant le document des questions de santé et d'urbanisme favorable à la santé.

- ➔ Le PADD stipule, dans l'axe 2 et l'orientation 1 « **soutenir un développement urbain équilibré** » qu'il faut « **penser l'urbanisme par le prisme de la santé en prenant en compte les risques, les pollutions et les nuisances** ». Dans l'axe 1 « Améliorer et apaiser les conditions de vie des habitant.e.s » et l'orientation « Favoriser la ville des proximités : promouvoir le vivre ensemble et répondre à la diversité des besoins », le PADD affirme qu'il faut « **garantir le droit à l'accès aux soins pour toutes et tous** ».

- ➔ L'ensemble des OAP thématiques rappelle également les déterminants de santé afin de **promouvoir un urbanisme favorable à la santé de manière transversale** pour irriguer l'ensemble du PLUi

1.5.5. La ville des proximités

Derrière la ville des proximités, c'est l'objectif **de permettre à toutes et tous d'avoir accès, à proximité de son logement, à des commerces, des services et des équipements.**

Les habitant.e.s privilégient des **centres-villes commerçants et animés** qui concentrent des commerces, de la restauration et des services, tout en faisant **attention à diffuser des commerces du quotidien** (boulangerie, épicerie) **au sein des quartiers**. La situation commerciale apparaît également très différente d'une commune du territoire à l'autre, avec de fortes disparités sur la qualité et la pertinence des commerces. Les **marchés alimentaires sont toujours appréciés** par les habitant.e.s.

Les **grands centres commerciaux** apparaissent également comme des **espaces pratiques**, où l'on trouve de tout, même si **l'ambiance urbaine n'est pas jugée agréable**. Des améliorations peuvent être réalisées, notamment en végétalisant les parkings par exemple.

Concernant les équipements, **les habitant.e.s sont souvent satisfaits de l'offre culturelle et sportive**. Néanmoins, des **équipements à destination de la jeunesse**, les crèches ou certains équipements sportifs apparaissent encore comme sous-dimensionnés.

Ce que dit le PLUi :

- ➔ Le PLUi affirme dans son PADD qu'il faut « **favoriser la ville des proximités : promouvoir le vivre ensemble et répondre à la diversité des besoins** ». Cela passe notamment par le fait de « **faciliter l'accès aux équipements, aux commerces et aux services de proximité** ».
- ➔ L'OAP thématique « **développement économique** » intègre également une partie 2 sur la question des commerces : **préserver et développer le commerce de proximité**.
- ➔ Les **OAP sectorielles** traitent également dans certains secteurs de la question du commerce, notamment avec l'utilisation de l'outil « **linéaire commercial** » afin de diriger la destination des espaces de rez-de-chaussée dans la programmation et du renforcement de l'offre d'équipements publics (notamment la Scène Digitale à Thiais ouverte au e-sport).
- ➔ Le règlement prévoit des linéaires de protection des commerces, des emplacements réservés et des règles adaptées pour permettre la réhabilitation, l'extension ou la construction de nouveaux équipements publics.

1.5.6. Les formes urbaines – le logement

Les formes urbaines représentent une thématique qui a été largement discutée au sein du territoire, **notamment lors de rencontres communales.**

- Les quartiers pavillonnaires :

Les habitant.e.s ont affirmé **la volonté de préserver un cadre de vie agréable, à taille humaine**, qui passe notamment par **la préservation des quartiers pavillonnaires**. Ces derniers sont considérés comme **vulnérables à cause de la pression foncière** sur le territoire, le PLUi doit donc offrir des outils pour mieux préserver ces quartiers.

Néanmoins, pour les habitant.e.s, **ces quartiers ne doivent pas non plus être figés**, et le PLUi doit permettre **l'évolution du bâti pour adapter le logement aux usages actuels** : autoriser la construction d'extensions, permettre l'installation de panneaux photovoltaïques... Pour autant, les jardins

pavillonnaires doivent être protégés et la **densification de ces quartiers limitée** (notamment la construction de maisons en fond de parcelle ou la division des maisons en plusieurs appartements).

- **Les transitions urbaines :**

Le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre offre **une mosaïque d'espaces urbanisés**, avec des hauteurs et des formes urbaines différentes. Les habitant.e.s souhaitent que **les transitions soient mieux appréhendées** afin de proposer des transitions douces entre quartiers pavillonnaires et quartiers plus denses. Les habitant.e.s plébiscitent plutôt des transitions qui intègrent **des espaces végétalisés entre les bâtiments et un certains reculs** pour limiter les vis-à-vis.

- **La production de logements sur le territoire :**

Certain.e.s habitant.e.s s'interrogent sur **la production importante de logements sur le territoire**, avec l'aménagement de **nombreux projets urbains d'envergure**. Ces projets se doivent d'être **exemplaires d'un point de vue environnemental** et **intégrer des espaces verts de pleine terre**. Les habitant.e.s s'inquiètent parfois de **la hauteur** de certains bâtiments.

Les habitant.e.s souhaitent également conserver **une part significative de logements sociaux** afin de permettre à toutes et tous de se loger sur le territoire.

- **La qualité de l'habitat :**

Les habitant.e.s sont également **sensibles à la qualité des logements**, que ce soit ceux en production et donc neufs et les logements plus anciens. Les nouveaux programmes doivent en effet intégrer des **ambitions de qualité architecturale et environnementale fortes** pour permettre un cadre de vie agréable et **adapté aux nouvelles conditions climatiques**. Le bâti ancien est également concerné par des actions de **rénovation énergétique** pour mieux isoler les logements, et donc parvenir à un meilleur confort thermique au quotidien.

Ce que dit le PLUi :

- ➔ Le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre, largement densifié, connaît **une croissance et un besoin de logements important**. Pour cela, les communes ont entrepris **des projets urbains** pour répondre à cette demande, notamment **en urbanisant la ville sur la ville**. Ce sont d'ailleurs à l'intérieur de ces projets que se concentre la part de production de logements la plus importante et nécessaire pour répondre aux objectifs régionaux de production. **Ces projets urbains sont concernés par les OAP sectorielles** qui viennent affirmer des intentions d'aménagements.
- ➔ Le PLUi affirme également dans son PADD des ambitions fortes en matière d'habitat :
 - Axe 1 « **Améliorer les conditions de vie des habitant.e.s** », orientation « **permettre de se loger dignement** »
- ➔ L'OAP thématique « **Habitat bioclimatique** » vient renforcer également le PLUi sur la question de l'habitat à travers 3 entrées :
 - **Construire pour permettre à chacun et chacune de se loger dignement** : assurer le renouvellement urbain en proposant une offre de logements diversifiée et adaptée et accompagner la mutation des secteurs des secteurs diffus en favorisant l'amélioration de leur performance environnementale et la lutte contre les îlots de chaleur urbain
 - **Qualité urbaine et de l'habitat** : à travers trois échelles, celles du quartier, de l'opération et du logement

- ➔ Le règlement écrit **vient également zone par zone affirmer un certain nombre de règles pour encadrer la construction** : hauteurs, emprise au sol, possibilité d'évolution du bâti...
- ➔ Le PLUi a souhaité également **protéger les secteurs pavillonnaires**, à travers l'édition de règles qui limitent la construction de collectif et la densification de ces quartiers.
- ➔ Les cœurs d'îlots pavillonnaires ou collectifs bénéficient aussi d'une identification dans l'OAP Nature et bien être, déclinée à l'échelle communale, et de protections spécifiques au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme.
- ➔ LA déclinaison des taux de pleine terre pour reconstituer ou protéger les sols de l'artificialisation est aussi un outil important dans le règlement.

1.5.7. L'eau

La question de l'eau a été traitée lors de différents temps de concertation communaux et intercommunaux. L'eau est **une thématique large**, qui comprend à la fois la distribution d'eau potable, la gestion des eaux de pluies et des questions de ruissellement et de sa place plus large dans l'environnement urbain.

- Gérer l'eau de pluie et de ruissellement et prendre en compte le risque inondation :

Les habitant.e.s sont conscients que les **espaces largement urbanisés** ne permettent pas **l'imprégnation de l'eau** dans le sol et engendre **des risques d'inondation plus importants**. L'infiltration de l'eau de pluie dans les sols doit donc être prise en compte dans les projets d'aménagement de parcs et d'espaces naturels pour **redonner une place à l'eau en ville et limiter ce risque d'inondation**.

Cette ressource en eau est également vite perdue. Certain.e.s s'interrogent donc sur les possibilités d'intégrer **plus de récupérateurs d'eau dans les opérations urbaines**. De manière générale, les habitant.e.s demandent plus de solutions en matière de récupération des eaux de pluie.

- Les régies de l'eau :

La question de la régie de l'eau par le territoire a été également évoquée dans les communes concernées.

Ce que dit le PLUi :

- ➔ Le PLUi devient **le nouveau règlement d'assainissement des eaux pluviales**, et donc aura un rôle important à jouer sur la gestion de l'eau. Il prescrit via un zonage pluvial un principe général de désimperméabilisation, d'infiltration et d'évapotranspiration.
- ➔ Le PLUi vient également **affirmer des règles d'urbanisme au sein des opérations nouvelles** pour intégrer la récupération des eaux de pluie à la parcelle.

1.6. L'approche sectorielle

1.6.1. La Vallée de la Seine :

La vallée de la Seine est l'un **des grands marqueurs du territoire du Grand-Orly Seine Bièvre**. Le fleuve traverse le territoire et constitue pour certaines villes du territoire un élément marquant de leur histoire urbaine.

Les habitant.e.s de ces communes ont souvent été **coupé.e.s du fleuve**, aménagé surtout à des fins industrielles. Depuis quelques années, des projets d'aménagements **viennent reconquérir la Seine et permettre aux habitant.e.s de profiter de nouveaux espaces de nature**.



Les habitant.e.s ont exprimé des inquiétudes vis-à-vis du **risque inondation** que peut représenter la Seine, avec des interrogations sur **la prise en compte de ce risque dans le PLUi**.

Les habitant.e.s ont également évoqué **les projets de parcs et d'aménagement des bords de Seine** qui sont perçus comme une réelle plus-value pour les habitant.e.s. C'est notamment le cas du projet d'aménagement des bords de Seine porté par la ville d'Orly et de Villeneuve-Saint-Georges, avec la création d'une passerelle piétonne, ou du projet porté à Vitry-sur-Seine.



Focus sur le pont routier qui traverse la Seine :

La Ville d'Athis-Mons et la Ville d'Ablon-sur-Seine s'opposent au pont routier de franchissement de la Seine entre la commune et Vigneux-sur-Seine. Selon les commune, ce projet n'est pas adapté parce qu'il viendrait abîmer le patrimoine paysager et naturel situé du côté d'Athis-Mons.

Ce que dit le PLUi :

- ➔ Le PLUi **intègre l'ensemble des documents réglementaires**, comme les Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de la Seine approuvés dans les annexes..
- ➔ Une **OAP stratégique** a été élaborée pour préciser les points saillants de la Vallée de la Seine.

1.6.2. Le Grand-Orly

Le territoire du Grand-Orly intègre l'ensemble des communes à proximité de l'aéroport d'Orly et du MIN de Rungis : Viry-Chatillon, Savigny-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Athis-Mons, Ablon-sur-Seine, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Orly, Rungis, Chevilly-Larue, Thiais et Choisy-le-Roi.

Les habitant.e.s de ces communes expriment parfois **la difficulté de faire avec les nuisances**, notamment sonores liées à l'aéroport et à la circulation routière importante liés aux activités logistiques.

Les habitant.e.s reconnaissent également la particularité d'avoir **des zones d'emplois importantes** et ne remet pas en question leur installation, mais plutôt leur **intégration dans la vie d'un territoire urbain et habité**.

Ce que dit le PLUi :

- ➔ L'OAP Grand Orly vient **conforter des orientations spécifiques** sur cette partie du territoire, essentielle pour soutenir le développement économique et l'emploi mais également source de contraintes et nuisances pour ses habitant.e.s.

1.6.3. La Vallée de la Bièvre

La Vallée de la Bièvre englobe également une partie du territoire avec des dynamiques qui lui sont propres. On retrouve les communes suivantes : Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, Arcueil, Cachan, Villejuif, L'Haÿ-les-Roses, Chevilly-Larue, Fresnes et Rungis.



Les habitant.e.s se sont exprimé.e.s sur la question de **la réouverture de la Bièvre**, déjà effective par endroit. La réouverture leur apparaît comme une bonne chose, mais elle interroge sur certains secteurs, notamment en termes de faisabilité, de place et d'arrachage d'arbres.

La Vallée de la Bièvre représente également un territoire avec **de grands paysages et des perspectives** qu'il convient de **préserver et de valoriser**.



Les habitant.e.s ont également exprimé **leur inquiétude sur la densification importante du secteur**, notamment en lien avec **l'arrivée de nouveaux pôles gares** (ligne 14 et ligne 15). Ils et elles souhaitent que le PLUi apporte une attention particulière à **ne pas être trop permissif pour limiter la densification**.

Ce que dit le PLUi :

- ➔ Le PLUi affirme dans son PADD agir pour « **mettre en valeur les grands paysages** » (axe 1, orientation 1, « penser des lieux et des espaces vivants, naturels, agréables et pacifiés).
- ➔ L'OAP Vallée de la Bièvre vient **conforter des orientations spécifiques** sur cette partie du territoire, notamment ce qui concerne la préservation de la nature, des paysages et du patrimoine, les dynamiques de renouvellement urbain maîtrisé, etc.
- ➔ Les **OAP sectorielles** permettent de réglementer localement les projets d'aménagement et d'appréhender une certaine cohérence dans la construction urbaine. Pour autant, à cause de leur proximité avec les pôles gares, il convient également de **réaliser des projets urbains pour soutenir le besoin de logements de la Région**.

1.6.4. Les Portes de Paris

Les Portes de Paris représentent les communes limitrophes de la Ville de Paris : Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre et Ivry-sur-Seine.

Les habitant.e.s expriment leurs inquiétudes sur la place de leur ville et leur indépendance par rapport à la Ville de Paris. Ils et elles souhaitent **conserver leur identité de ville populaire et accessible aux portes de Paris**.

Les habitant.e.s ont parfois également **exprimé des réserves sur la densification des communes**, à travers de projets urbains importants qui proposent des hauteurs jugées importantes.

La question **des nuisances et de la pollution** dues à la proximité avec le boulevard périphérique a été également relevée, notamment à Gentilly où la ville subit également la proximité de deux autoroutes (A6a et A6b).

Ce que dit le PLUi :

- ➔ Une **OAP stratégique spécifique** sur ce secteur est élaborée pour mettre en exergue les spécificités de ces communes aux Portes de Paris et leur lien avec la capitale.
- ➔ Le PLUi intègre les **OAP sectorielles et les projets urbains** portés par les trois communes.

1.7. L'approche communale

L'approche communale de la concertation a permis de faire **ressortir à la fois des enjeux thématiques, sectoriels et communaux**, propres à chaque ville. Pour cette dernière partie, la synthèse se concentre uniquement sur les enjeux communaux qui n'ont pas déjà été traités dans les parties précédentes.

1.7.1. Les thématiques communes :

- Le passage du PLU au PLUi :

Les habitant.e.s se sont interrogé.e.s sur **le passage d'un document communal, le PLU, à un document intercommunal le PLUi**. Les communes se sont voulues rassurantes, en rappelant le travail de **collaboration entre l'EPT et les services urbanisme et planification communaux**. Le PLUi a intégré les enjeux de chaque commune, en respectant le projet urbain et les spécificités de chaque ville.

Le PLUi a été **l'occasion d'harmoniser le règlement et de travailler notamment les continuités au-delà de la frontière communale**. Des points ont également pu être précisés.

Enfin, il est rappelé que, même si le PLUi devient intercommunal, c'est **le maire qui conserve le pouvoir d'autoriser ou non la construction**, en accord avec les règles du PLUi. Les demandes de permis de construire sont toujours reçues aux mairies.

- Le rôle du Grand-Orly Seine Bièvre et ses compétences :

L'EPT est **une structure peu connue** par les habitant.e.s des différentes communes du territoire. Les rencontres avec la population ont permis de **revenir sur le rôle et les compétences du Grand-Orly Seine Bièvre**. Ce sujet a été également largement soulevé lors des rencontres publiques.

1.7.2. Le PLUi : une opportunité de repenser son projet urbain

Commune	Enjeux issus de la concertation	Réponse du PLUi :
Cachan	Une ville appréciée par ses habitant.e.s pour sa qualité de vie et ses espaces de nature, notamment le Parc Raspail. Un besoin de renaturation dans certains quartiers : ex-RN20, nord est de la ville, sud est de la ville et le quartier de la Plaine. Les secteurs à enjeux de la ville : Gabriel Péri : intégrer un épannelage progressif du bâti, aménager des espaces végétalisés au sein des constructions, prévoir des rez-de-chaussée actifs (boulangeries, pharmacies, services), prévoir des continuités piétonnes Aristide Briand : les habitant.e.s ont exprimé le souhait de limiter la hauteur des constructions et ajouter des retraits, renforcer le tissu commercial, améliorer l'épannelage.	Une action pour préserver le cadre de vie cachanais à travers la protection des espaces de nature et la préservation des quartiers pavillonnaires, en permettant leur évolution de manière durable et raisonnée. Les trois secteurs à enjeux sont concernés par 3 OAP sectorielles du même nom. Ces OAP ont été travaillées et affinées en lien avec la concertation où on peut y retrouver les contributions des habitant.e.s : L'OAP Gabriel Péri intègre des intentions d'aménagement en lien avec les contributions des habitant.e.s : constituer un front bâti R+3+attique en retrait de 4m, ménager des bandes végétales de 6m minimum, préserver les cœurs d'îlots. L'OAP Aristide Briand intègre également les éléments de la concertation : définir des alignements et des retraits obligatoires, définir des gabarits maximums, définir des continuités

	Centre-ville, secteur Guichard-Cousté : maintenir et renforcer l'armature commerciale, développer la promenade de la Bièvre et maintenir les pavillons avec jardins	végétales, des espaces libres et végétalisés, des linéaires de façade à usage de commerce ou d'activités. L'OAP Cousté-Dolé-Guichard-Vigne intègre les orientations d'aménagement suivantes : conforter le front bâti sur rue avec des gabarits mesurés tout en préservant des vues sur le cœur d'îlot depuis l'espace public, installation une dimension végétale significative, privilégier la mixité des usages, aménager la promenade de la Bièvre
Chevilly-Larue	Les secteurs à enjeux de la ville : Secteur De Gaulle-Mermoz : des débats sur l'installation de commerces avec des personnes favorables pour rendre le quartier plus animé et d'autres plutôt défavorables à cause de la proximité du carrefour dangereux et les problèmes de stationnements. Un souhait de conforter les mobilités douces. Secteur RD7 – Avenue F. Roosevelt : prévoir le réaménagement de commerces, faciliter les circulations, limiter les emprises au sol des programmes Terrain d'Orange et ses abords : prévoir un espace pour animer le quartier avec un hôtel, un espace de coworking, de la restauration... Limiter la construction de logements et de bureaux. Travailler sur les transitions et l'épannelage pour limiter l'impact du projet sur les quartiers environnants. Secteur cœur de ville : prévoir un parvis animé, réaliser un cheminement vert pour les mobilités actives.	Ces 4 secteurs sont concernés par des OAP sectorielles. OAP Carrefour De Gaulle Mermoz : requalifier l'espace public pour y intégrer du stationnement pour les commerces, végétaliser le secteur, renforcer la place du piéton, privilégier les constructions de faible densité. OAP Entrée de ville RD7 : logements de gabarit modéré, qualification des espaces publics, création d'une entrée de ville OAP Orange ZAC TDM : une programmation à dominante tertiaire, la création d'un îlot de biodiversité et d'un square linéaire. Respect du statut d'interface entre le MIN et le quartier Bretagne. Sur le site même du central téléphonique Orange, des objectifs de renaturation forts ont été inscrits afin d'améliorer la gestion des eaux pluviales tout en permettant de bonnes transitions urbaines entre le MIN et les secteurs résidentiels adjacents. OAP Cœur de ville : prévoir des itinéraires de promenades, valoriser les espaces verts, mise en place d'une réserve foncière
Gentilly	Les habitant.e.s se sont largement exprimé.e.s sur le besoin de renaturer la commune. Les secteurs à enjeux : Mairie/Centre-ville/Plaine Picasso : maintenir l'offre commerciale, maintenir des équipements sportifs et culturels, répondre aux besoins de parcours résidentiels, renaturer le secteur	Dans le PLUi, une trame verte et bleue à l'échelle locale a été dessinée : une trame est-ouest avec la végétalisation d'espaces publics et la création d'espaces verts. L'ouverture de la Bièvre a également été prise en compte. Les secteurs à enjeux : OAP Mairie / Centre-ville / Plaine Picasso : conforter le centre-ville, créer des logements

	Gabriel Péri : structurer la polarité d'équipements, agir sur les liaisons urbaines, proposer une offre commerciale Paul Vaillant-Couturier et Portes de Gentilly : les deux secteurs sont apparus relativement similaires pour les habitant.e.s qui ont insisté sur la réversibilité des bâtiments. Paix-Reims : les habitant.e.s ont insisté sur l'importance de préserver et protéger cet espace de nature exceptionnelle. Ils et elles souhaitent également la construction d'équipements.	diversifiés, reconfigurer les équipements publics et les valoriser, créer des espaces verts. OAP Gabriel Péri : accompagner la maîtrise de l'évolution urbaine, prévoir des bâtiments réversibles, améliorer et favoriser les mobilités. OAP Paul Vaillant-Couturier et OAP Portes de Gentilly : ces deux secteurs font l'objet de 2 OAP distinctes, qui intègrent toutes les 2 une programmation réversible qui prend en compte les nuisances induites par les grands axes routiers. OAP Ilot rue de la Paix / rue de Reims : aménager un jardin paysagé, offrir un parvis animé au pied d'un marqueur métropolitain (RER B), construire une maison des associations
Villejuif	Les habitant.e.s se sont exprimé.e.s largement pour préserver les espaces naturels existants et pour végétaliser la ville. Ils et elles souhaitent également protéger les jardins particuliers et les cœurs d'îlots végétalisés. Secteur Racine : Les habitant.e.s souhaitent également que l'avenue Stalingrad (RD7) soit transformée en profondeur. Le secteur pavillonnaire doit également être préservé et des commerces implantés. Secteur Pasteur : apaiser les circulations, consolider le pôle commercial, renforcer les équipements sportifs, déminéraliser l'espace public. Secteur Gorki : préserver l'habitat pavillonnaire, favoriser la mixité sociale, végétaliser l'avenue de Paris, imposer 30% de pleine terre, sécuriser la piste cyclable, prévoir des équipements sportifs de proximité	La commune a défini une zone naturelle sanctuarisée (Parc des Hautes Bruyères). Des projets de nouveaux espaces verts sont également introduits dans le PLUi (OAP), avec le projet d'une ferme urbaine. Le développement de la coulée verte Bièvre Lilas se poursuit avec la mise en place d'emplacement réservés dans le PLUi. Les jardins et les cœurs d'îlots sont protégés par la mise en place de pourcentage d'espaces verts dans chaque zone. OAP Racine : introduit la transformation du secteur et requalifie l'entrée de ville. Travail sur les transitions avec les quartiers environnants. Réflexion sur la mutation du centre commercial. OAP Secteur Pasteur : implantation d'un équipement culturel et d'un établissement de formation, renforcement du maillage d'espaces publics et de la trame verte. OAP Secteur Pointe Gorki : requalifier l'avenue de Paris avec une végétalisation accrue, recomposer le tissu urbain en faveur de la production de logements mixtes et diversifiés, recréer des cœurs d'îlots, renforcer les liaisons actives.

1.7.3. Le PLUi : une occasion d'approfondir son projet urbain

Commune	Enjeux issus de la concertation	Réponse du PLUi :
Arcueil	La place de la nature en ville dans le PLUi et dans l'action communale.	La commune d'Arcueil a souhaité aller plus en termes d'ambitions sur les questions environnementales que le PLUi. Le PLUi permet

	Le devenir du site de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et son intégration dans le PLUi. Les évolutions le long de la RD920, en lien avec les autres communes limitrophes.	de fournir un cadre dans lequel la politique communale s'insère. Le site de la CDC est réglementé par le PLUi. Un travail est mené pour mettre en cohérence et faire émerger une vision commune de l'évolution de la RD920 au sein du Grand-Orly Seine Bièvre.
Morangis	L'implantation d'une gare de métro à Morangis. Le respect des règles d'urbanisme et la lutte contre les constructions perçues comme non conformes. Les outils prévus dans le PLUi pour préserver un cadre de vie agréable dans les quartiers pavillonnaires.	<i>Voir le focus sur la thématique mobilités.</i> L'ensemble des règles du PLUi et leur moyen d'application ont été rappelés lors de la rencontre. Rappel des outils qui permettent de limiter les divisions parcellaires, de limiter l'installation d'activités dans les quartiers d'habitations...
Paray-Vieille-Poste	Des interrogations sur le secteur de l'Îlot Contin.	Le secteur est protégé par un Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global (PAPAG) et il fait également l'objet d'une OAP sectorielle. Ce dispositif permet de figer le secteur le temps de concevoir un projet.
Rungis	De nombreuses discussions autour du secteur de l'Esterel et notamment sur la hauteur des bâtiments.	Le secteur de l'Esterel fait l'objet d'une OAP sectorielle afin de définir des intentions d'aménagement précises.
Thiais	Des questions ont été posées sur le passage du PLUi au PLU, ainsi que sur les secteurs à enjeux de la ville qui ont été présentés.	L'élaboration du PLUi a permis d'affiner les OAP sectorielle portée par la Ville et de conforter la protection des secteurs pavillonnaires. La Ville de Thiais porte 4 OAP sectorielles : - OAP Baudemons République - OAP Avenue de Fontainebleau (RD7) - OAP Boulevard Stalingrad (RD5) - OAP Avenue de Versailles (RD86)
Vitry-sur-Seine	Conserver la nature en ville dans les quartiers pavillonnaires. Préserver le tissu faubourien à Vitry-sur-Seine. Favoriser l'alternative à la voiture individuelle et favoriser les mobilités piétonnes.	50% d'espaces verts de pleine terre dans les quartiers pavillonnaires pour protéger les jardins et 40% d'emprise au sol maximum pour le bâti. Mise en place d'une réflexion au cas par cas pour le bâti faubourien, en préservant le bâti tout en permettant son évolution. Inscrire la création de sente dans les opérations d'aménagement (OAP Stalingrad-Lagaisse-Clévaux).

1.7.4. Le PLUi : une continuité du PLU

Commune	Enjeux issus de la concertation	Réponse du PLUi :
Ablon-sur-Seine	La préservation du patrimoine ablonais dans le PLUi. La part de logements sociaux dans la commune. La préservation de la qualité de vie et la réduction des nuisances liées à l'aéroport d'Orly.	Les bâtiments remarquables identifiés lors du PLU d'Ablon-sur-Seine sont retranscrits dans le PLUi, tout comme les mesures du PLU ablonais sur les hauteurs, le bâti... La Ville d'Ablon n'est pas soumise aux quotas SRU à cause de la proximité avec l'aéroport d'Orly.
Athis-Mons	La programmation envisagée pour la cité de l'air. Les perspectives en matière de mobilités.	Une OAP sectorielle « Cité de l'air » est définie sur le secteur afin d'affirmer des orientations d'aménagement plus précises sur la programmation, la création de nouveaux aménagements et le percement d'un nouveau maillage. La commune soutient la création d'un arrêt de métro à Morangis. Le Plan Vélo Intercommunal permet de travailler sur ces questions de mobilités actives.
Choisy-le-Roi	Des enjeux exprimés sur le passage du PLU au PLU et sur le secteur à enjeu de la ville : OAP ZAC Navigateur Cosmonautes.	Le secteur est concerné par l'OAP ZAC Navigateur Cosmonautes.
Ivry-sur-Seine	Des enjeux exprimés par les habitant.e.s sur le secteur Gagarine, le secteur Confluences et le projet Quai d'Ivry, qui sont concernés par des projets urbains importants.	L'ensemble des secteurs à enjeux font l'objet d'une OAP sectorielle : - OAP secteur Gagarine - OAP secteur Confluences - OAP Port Nord
Juvisy-sur-Orge	Prise en compte du risque inondation, présent à Juvisy-sur-Orge. Les habitant.e.s ont également insisté sur la préservation du pavillonnaire. L'évolution des mesures et périmètres de protection existants.	Le PLUi intègre les autres documents de planification comme le PPRI. La préservation des quartiers pavillonnaires s'applique principalement à l'échelle du centre-ville et secteur pointeaux. Le périmètre de protection n'a pas vocation à être étendu. L'OAP Habitat bioclimatique répond aux enjeux de performances énergétiques et de rénovation du bâti ancien.
Le Kremlin-Bicêtre	La valorisation d'un urbanisme durable et décarboné. L'amélioration de l'offre commerciale.	Instauration d'un coefficient de pleine terre entre 25% et 40% selon les zones. La ville a déjà engagé des actions en ce sens, même si les outils dont disposent les communes sont limités.

L'Haÿ-les-Roses	Des enjeux sur le secteur Paul Hochart. La promotion de la mixité fonctionnelle et la création de polarité commerciale de proximité.	La ZAC Paul Hochart est concernée par l'OAP La colonne brisée. La municipalité intègre les objectifs de mixité dans ces opérations, notamment dans le secteur gare.
Orly	Des enjeux soulevés sur l'aménagement des bords de Seine et la répartition de la construction de logements sociaux sur le territoire.	Les bords de Seine sont concernés par une OAP sectorielle « Les Vœux-Trou d'Enfer-Bouvray ». La municipalité rappelle également que la production de logements sociaux se concentre dans les projets urbains, mais également dans le tissu diffus, et est répartie au sein des communes du territoire, sans objectifs chiffrés, toujours avec le respect du 25% SRU (sauf pour les communes exemptées).
Savigny-sur-Orge	Des questions sur les secteurs à enjeux de la ville.	Les 4 OAP sectorielles du PLU sont reprises dans le PLUi.
Valenton	La volonté de préserver au maximum les espaces de pleine terre et les espaces verts des quartiers pavillonnaires.	Les réponses ont été apportées dans le règlement du PLUi avec l'utilisation d'outils comme le coefficient de pleine terre ou la limitation de l'emprise au sol des bâtiments.
Villeneuve-le-Roi	Des interrogations sur le devenir du secteur de la Guise. L'adaptation environnementale du bâti ancien comme les meulières.	Aucune OAP n'est prévue sur le site, même si les services de la ville sont conscients que le secteur est un emplacement stratégique. La municipalité veille à la préservation du caractère particulier de la meulière. La carte du patrimoine et des bâtiments remarquables du PLU est retranscrite dans le PLUi.
Villeneuve-Saint-Georges	La réduction des nuisances liées au trafic aérien et à la RN6, et la sécurisation de l'avenue Kennedy. Les secteurs à enjeux de la ville ont été également mis en discussion sans générer de remarques particulières.	Le pouvoir du PLUi est limité pour intervenir sur ces nuisances, générés par des équipements qui ne sont pas gérés par les communes.
Viry-Chatillon	La protection de la biodiversité dans la commune.	En plus des mesures de protection prises dans le PLUi, la commune montre une ambition environnementale. Dans le cadre du dossier de création de la ZAC Grande Borne, des études faunes et flores ont été réalisées.

1.8. Bilan de la concertation

Conformément aux articles L153-8, L153-11, L103-2, L103-3, L103-4 et L103-6 du Code de l'urbanisme, la concertation a été menée pendant toute la durée d'élaboration du PLUi, depuis la délibération du 26 janvier 2021 lançant la procédure, jusqu'au 19 novembre 2024, date de fin de la démarche de concertation relative à l'élaboration du PLUi.

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire, et ont garanti la transparence de la démarche.

Les rencontres de concertation ont permis de répondre aux questions spécifiques des habitants et acteurs concernés par la démarche d'élaboration du PLUi. Il convient alors d'arrêter le bilan de la concertation, préalablement à l'arrêt du projet de PLUi et de tirer un bilan favorable de cette dernière.